

## **LES INTERPRETES COMMUNAUTAIRES EN SUPERVISION : LA REGULATION DES EMOTIONS ET DES RISQUES**

### **IRRUPTION DE L'ÉMOTION DANS LE TRIALOGUE**

En situation de trialogue, il arrive que l'interprète soit amené<sup>1</sup> à traduire des paroles qui sont saturées en émotions, qui reflètent des souffrances parfois indicibles ...

Ces paroles saturées d'affects font brutalement irruption jusque dans le soma (élévation du rythme cardiaque, tremblement, rougeur...) ; cet effet se prolonge dans un sentiment de tristesse, de frustration, "d'impuissance à aider" qui percute l'image de soi, réveille les fantasmes et parfois même les pulsions destructrices. Lors du debriefing qui suit la séance (pour autant que cet espace ait été ouvert), il n'est pas rare que la pression émotionnelle soit exacerbée plutôt que rendue supportable.

C'est ce vécu que l'interprète met en délibéré au sein du groupe de supervision. L'attente est à la hauteur du défi : comment réguler les émotions et les risques qui ont envahi la scène du trialogue ?

### **LES PRINCIPES ÉTHIQUES ET LES "BONNES PRATIQUES"**

Le groupe de supervision s'attachera dans un premier temps à mettre en apposition la situation mise en délibéré avec les principes régissant l'interprétariat communautaire. Les lignes qui suivent résument ce cheminement.

Le Code professionnel des interprètes communautaires<sup>2</sup> fixe les principes éthiques : « Les interprètes communautaires considèrent l'être humain dans sa globalité et reconnaissent sa dignité inaliénable, sans distinction de langue, ethnie, culture, nationalité, sexe, âge, religion, position sociale, état civil, convictions politiques, couleur de peau, orientation sexuelle, handicap ou état de santé. Ils sont ouverts à l'égard de personnes ayant d'autres normes et valeurs. »

Le Code décrit ensuite les principes régissant la pratique professionnelle de l'interprétariat, notamment en termes de :

- « Multipartialité [...] ils gardent la même distance professionnelle par rapport à chaque interlocuteur.
- Confidentialité.
- Transparence [...] Ils déclarent toutes les relations avec les personnes impliquées ainsi que tout autre facteur susceptible d'influencer la situation.

---

<sup>1</sup> L'utilisation du masculin dans les fonctions est entendue dans le sens épïcène.

<sup>2</sup> Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle / INTERPRET, consulté le 14.11.22

- Clarté des rôles [...] Ils s'assurent que leur rôle d'interprète communautaire ainsi que toutes les activités et limites qui y sont liées sont clairs pour toutes les personnes impliquées et ils déclarent ouvertement d'éventuels changements de rôle.
- Professionnalisme [...] Ils acceptent uniquement les mandats qu'ils se sentent être à même d'assumer du point de vue professionnel et personnel. Lors de difficultés de communication manifestes ou présumées entre les participants (ou interlocuteurs) ils contribuent à une clarification en signalant les malentendus possibles. Ils mettent fin à un mandat lorsque les conditions cadres pour exercer leur rôle ne sont plus données. Après un mandat, ils demandent un feed-back aux personnes impliquées et réfléchissent à leur prestation. »

Au terme de cette réflexion, il est souvent démontré que l'interprète a agi dans le respect des principes éthiques, moraux et déontologiques requis par les "bonnes pratiques". Il n'en demeure pas moins que la charge affective plombant la séance ne s'est pas allégée. L'émotion reste palpable, les interrogations du domaine de la culpabilité voire de l'agressivité n'ont pas trouvé de réponses. C'est donc que les enjeux se situent ailleurs, échappent aux avenues rationnelles et préceptes formels, fussent-ils ceux de la norme ISO 13611.

## LE PAYSAGE ÉMOTIONNEL

La tâche de l'interprète communautaire comprend une fonction explicite :

« Il restitue dans la langue cible les propos exprimés dans la langue source, en termes de contenu, de niveau de langue<sup>3</sup> ». Réduit à cette activité, l'interprétariat s'apparente à la traduction et n'est pas discuté en groupe de supervision.

C'est en revanche dans sa dimension implicite que l'interprétariat en triologue est le pivot de la qualité attendue des "bonnes pratiques" :

« L'interprète restitue dans la langue cible les propos exprimés dans la langue source, en termes d'intention, de tonalité [...]. Il retranscrit avec justesse – autant que possible – les nuances, les traits d'humour, les émotions<sup>4</sup> ».

S'ouvrent alors, sur fond d'image de moi, d'idéal de soi, de représentations, inférences et projections, les tribulations engendrées par les transferts et leurs maniements. C'est dans le paysage émotionnel en mouvement qu'il faudra explorer des hypothèses de compréhension et d'action.

L'outil principal de l'interprète est sa personne, il fait face à ses propres émotions et se trouve confronté à la nécessité de tenir le juste milieu ; le trop et le trop peu d'émotions génèrent des risques qui peuvent échapper à la maîtrise du processus.

Schématiquement, les excès subis ou induits par l'interprète peuvent concerner huit domaines :

---

<sup>3</sup> HAS - Interprétariat linguistique dans le domaine de la santé Référentiel de compétences, de formation, et de bonnes pratiques, 2017, <http://www.has-sante.fr/> - p. 11, consulté le 15.11.22.

<sup>4</sup> HAS – op. cité, p. 11.

- **Les affects**

Trop d'affects est ressenti comme envahissant, prenant toute la place de la réflexion ; l'effet est paralysant au niveau du dialogue.

La mise à distance volontaire de l'affect provoque chez le bénéficiaire un ressenti de froideur. L'interprète se reproche un manque de congruence.

Dans les deux cas, le langage corporel, la mimique de l'interprète trahissent son désarroi et laissent apparaître son incapacité à réguler ses émotions...

- **L'empathie**

L'excès d'empathie évolue vers la contagion émotionnelle ; ce ressenti fusionnel entre interprète et bénéficiaire peut biaiser la traduction des sentiments exprimés par le bénéficiaire, exacerber un vécu de victimisation.

Le manque d'empathie, résultant par exemple d'un effort insuffisant de compréhension de l'interprète, peut générer un ressenti émotionnel inadéquat ; la traduction ne reflétera pas la pensée du bénéficiaire.

- **La résonance culturelle**

L'interprète en dialogue a pour tâche d'établir un pont interculturel entre le bénéficiaire et les professionnels en interaction. La résonance culturelle est un phénomène, en grande partie inconscient, qui fait ressentir à un interprète un état émotionnel en réaction à la présence et à la communication d'un bénéficiaire de même culture.

Lorsque la résonance culturelle est exacerbée, par exemple en présence d'un vécu traumatique, l'interprète risque de nouer un double lien vécu comme un conflit de loyauté. Le risque d'une traduction orientée culture du bénéficiaire peut sortir le dialogue de la « bonne pratique ».

Si l'interprète, conscient de ce qui précède, met explicitement à distance le lien culturel, il risque de provoquer la méfiance, voire l'hostilité du bénéficiaire.

- **La fidélité de la traduction**

Dans certaines situations de dialogue, par exemple au tribunal, il arrive que le professionnel veuille s'assurer de l'exactitude des paroles traduites, en mettant en garde l'interprète : « Vous êtes là pour traduire et non pour interpréter ! »

Soumis à cette injonction, l'interprète est tenté de pratiquer une traduction littérale ; la dimension interculturelle du dialogue est occultée et des erreurs de compréhension se produiront.

Si au contraire l'interprète force le trait dans l'interprétation communautaire, le risque d'induire en erreur le professionnel et le bénéficiaire nuit à la qualité attendue du dialogue.

En résumé le paysage émotionnel de l'interprète peut être représenté comme suit :

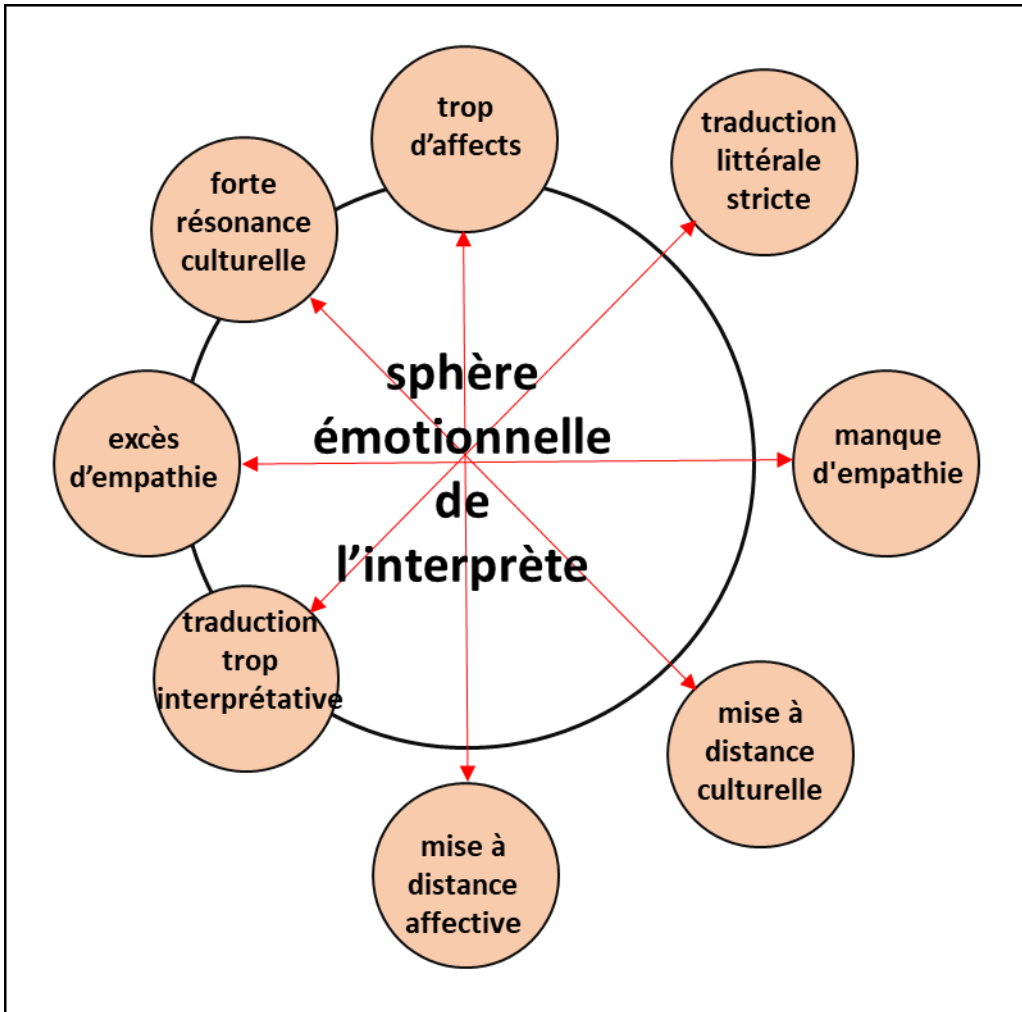


Figure 1 : paysage émotionnel de l'interprète

Les risques induits par les excès peuvent être schématisés comme suit :

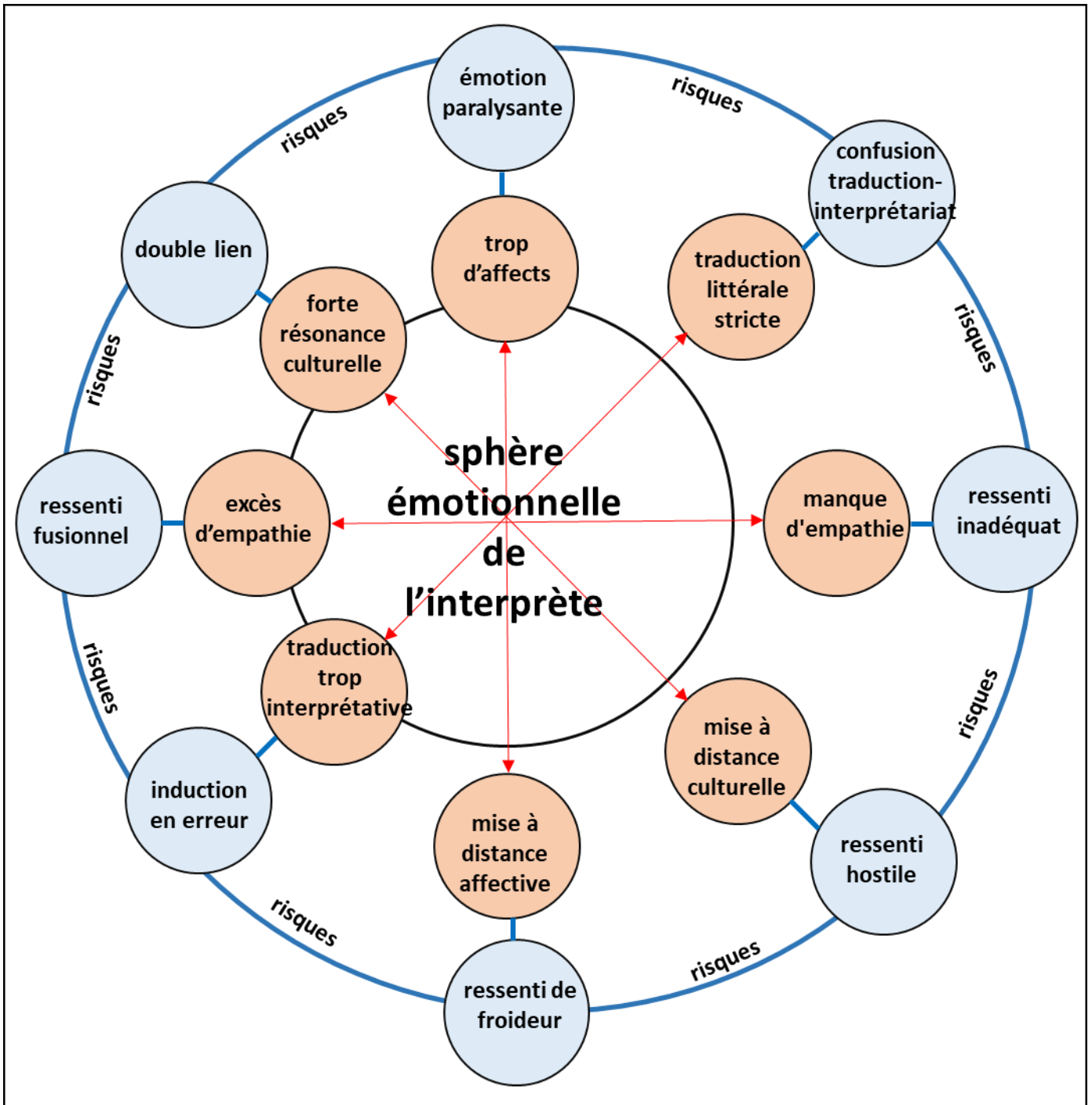


Figure 2 : la sphère émotionnelle et les risques induits par les excès

Les hypothèses de compréhension explorées en séance de supervision ont mis en évidence les affects qui envahissent la sphère émotionnelle de l'interprète. Le \*comprendre\* étant ainsi explicité, le moment de "l'agir" est venu. Les participants à la

séance mobilisent toutes leurs ressources pour élaborer des hypothèses d'action<sup>5</sup>. L'effet "groupe" prend ici toute sa valeur, en termes de bienveillance, solidarité, pleine confiance...

## DES HYPOTHÈSES D'ACTION

- **La régulation des émotions**

Les écrits du domaine de la supervision font parfois référence à la "gestion des émotions". Le terme "gestion" peut induire en erreur ; Larousse le définit comme « action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose ».

Les lignes qui suivent entrent plutôt dans la logique de la "régulation des émotions", considérant les niveaux préconscient et inconscient qui les véhiculent.

- **Le référentiel humaniste**

Les hypothèses de compréhension et d'action s'appliquant à la régulation des émotions prennent ancrage dans le référentiel humaniste<sup>6</sup>. L'interprète communautaire peut ancrer son attitude sur les trois piliers de l'attitude de compréhension, ci-après décrite avec « je » :

### **1er pilier : l'empathie**

Dans le déroulement de la séance, je m'efforce de comprendre comment chacun vit émotionnellement la situation ; je suis sensible aux gestes (langage analogique), au contenu émotionnel du langage utilisé. Je m'efforce de comprendre ce que "vit" l'autre, au-delà des faits qui sont discutés. Je laisse l'émotion me pénétrer mais pas submerger, je prends de la distance par rapport à mes propres représentations. Je veille ainsi à pouvoir remplir ma mission.

### **2e pilier : la congruence**

Je suis authentique, sincère, ma voix et mon corps portent le même message : « Je dis ce que je pense, je ne dis que ce que je pense, mais je ne dis pas tout ». En situation de dialogue, lorsque l'émotion menace de m'envahir, je ne triche pas avec moi, je reste vrai. J'annonce par exemple : « Je fais une brève parenthèse pour vous dire simplement que je ressens une vive émotion, mais que je tiens à assumer ma fonction avec toute l'impartialité qu'elle exige ».

---

<sup>5</sup> Le terme "hypothèse" est utilisé pour préciser qu'aucune action n'est jugée juste ou fautive ; les hypothèses ne sont pas confrontées l'une à l'autre mais apposées, déposées côte à côte, laissant ouverte par la suite la décision de l'interprète de mettre en œuvre ou non les hypothèses d'action.

<sup>6</sup> L'humanisme fait référence aux travaux du psychologue Carl Rogers actualisés notamment par Rohart, J-D. (2008) Rogers et l'action éducative, éd. Chronique sociale, Lyon. Le référentiel situe l'action du professionnel dans "l'attitude d'aide" ; prise à la lettre, cette expression accèderait la mise en présence d'un aidant et d'un aidé, établissant de fait une hiérarchie ou dépendance entre deux ou plusieurs participants au dialogue. Pour éviter ce malentendu, le présent article s'en tient à l'attitude dite "de compréhension".

### **3e pilier : l'alliance avec les ressources**

L'effet de cette annonce en congruence sera double. Le bénéficiaire sait que l'interprète est conscient de sa charge émotionnelle, voire de sa souffrance. Le professionnel sait que l'interprète a le souci de remplir sa fonction dans le respect de l'éthique et des règles déontologiques. Autrement dit, le dialogue se déroule dans la confiance et devrait permettre de faire alliance avec les ressources des interlocuteurs en présence. Rogers parle d'une "considération inconditionnelle positive"<sup>7</sup>.

### **ÉVALUATION**

En fin de séance, chaque participant est invité à répondre à la question : « Comment avez-vous vécu cette séance ? ».

L'évaluation s'intéresse à la personne, à ce qu'elle a vécu émotionnellement durant la séance, avant d'examiner les faits eux-mêmes.

---

<sup>7</sup> Considération (j'ai en face de moi quelqu'un qui est différent de moi...) inconditionnelle (je n'ai pas le souhait de le rendre semblable à moi) positive (quel que soit son vécu, il a des ressources que je contribue à lui faire découvrir et mettre en œuvre...). Cette attitude exclut le jugement, le support, le questionnement justificatif intrusif.